

## L'IDENTITE CULTURELLE « COMME BIEN SOCIAL »<sup>1</sup>

-----

*Rappelons que selon la théorie de l'égalité complexe de Michael Walzer, il existe, au-delà de la sphère socio-économique, plusieurs « biens sociaux » potentiellement désirables par les individus dans une société donnée : statut professionnel et social, pouvoir politique, temps libre, notoriété, etc. On peut donc mettre en évidence plusieurs dimensions de l'égalité, qui relèvent chacune d'un principe spécifique de répartition.*

*Or, l'identité culturelle recèle toutes les caractéristiques d'un bien qui pourrait relever d'une dimension importante de l'égalité, selon les critères proposés par Walzer : caractère social et non privatif ; forte valeur sociale associée pour les personnes concernées et investies ; signification sociale et non « naturelle » de l'identité collective, déterminée par un contexte historique (évolution de cette signification, en particulier, avec l'acquiescement aux principes de la modernité).*

*La prise en compte de l'identité collective comme « bien social » permet de mieux aborder certains problèmes qui se posent dans le cadre de l'égalité simple. Par exemple, le lien souvent établi entre différence et inégalité à propos des revendications de reconnaissance de l'identité culturelle. Ainsi, pour certains auteurs, toute reconnaissance de l'identité culturelle s'accompagnerait d'une légitimation de l'inégalité socio-économique, surtout pour des minorités culturelles qui subissent cette inégalité. Or, dans le cadre de l'égalité complexe, ces deux dimensions – socio/économique et culturelle- sont abordées séparément, les progrès dans l'une des dimensions n'ayant aucune portée sur l'autre.*

*Enfin, ce modèle appliqué à l'identité culturelle permet de clarifier deux questions qui sont soulevées en France. Premièrement, l'égalité complexe rejette ce qu'on appelle ici le « communautarisme » (enfermement communautaire), puisqu'elle ouvre, au contraire sur l'idée du pluralisme, sur la multi-appartenance culturelle. Deuxièmement, le modèle d'égalité complexe rejette toute confusion entre les dimensions de l'égalité, confusion –entre le socio/économique et le culturel- rencontrée dans l'application de la « discrimination positive » américaine (l'affirmative action), qui accorde certaines préférences de nature socio-économique à des minorités culturelles.*

---

<sup>1</sup> Nous proposons ici, en résumé, des modalités d'application de la problématique de l'égalité complexe à la sphère culturelle. Voir Simon Wuhl, *L'égalité. Nouveaux débats*, pp. 290 à 300.